

**ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2022-340 : RÈGLEMENT MODIFIANT LE  
RÈGLEMENT 2006-115 PLAN D'URBANISME  
(PLAN D'AFFECTATION DU SOL RUE FRONTENAC)**

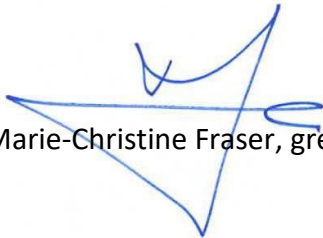
Prenez avis qu'à la séance ordinaire du 8 août 2022, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

*Règlement 2022-340 : règlement modifiant le règlement 2006-115 Plan  
d'urbanisme (Plan d'affectation du sol rue Frontenac)*

Ce règlement est entré en vigueur le 26 août 2022, soit la date de la délivrance d'un certificat de conformité par la MRC des Sources.

Il peut être consulté au Service du greffe situé au, 345, boulevard Saint-Luc, à Val-des-Sources, sur les heures d'ouverture du bureau et sur notre site internet.

Donné à Val-des-Sources, Québec, le 30 août 2022.



Me Marie-Christine Fraser, greffière